

Procès-verbal du conseil municipal de Séranvillers-Forenville du 12 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze juin à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Présents : MM. LENOTTE François-Xavier - CHRZAN Jean-Pierre - BUISSART Vincent -
CANONNE Olivier - DESMEE Frédéric – Mmes BUISSET LAVALARD Marie Bernadette –
CORREIA Sophie – BRUNEAU Marie-France - MARTIN Rosa

Excusés : BRIDAULT Guy

Absents : 0

Ont donné pouvoir :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur DESMEE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2024

Après lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

I – Cession à l'euro symbolique/au prix des Domaines d'une portion de la parcelle A 256

Délibération n° 2024-028

Dans le cadre de l'installation d'un équipement contre l'incendie sur la commune de Séranvillers-Forenville, il est nécessaire que le SIDEN-SIAN fasse l'acquisition d'une surface de 184 m² à prendre dans la parcelle cadastrée A 256 d'une superficie totale de 553 m².

L'installation d'une citerne souple sur cette parcelle permettra d'assurer la Défense Extérieure Contre l'Incendie du secteur de l'école, non -assurée actuellement.

La commune de Séranvillers-Forenville étant propriétaire de la dite parcelle, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la cession de cette surface au SIDEN-SIAN à ***l'EURO SYMBOLIQUE (1.00 €) ou au prix des domaines soit 6€/m² x 184 m² = 1 104.00 €.***

Mme le Maire rappelle que la commune a fait le choix (non obligatoire) de prendre en charge financièrement les 5^E/habitant pour la DECI.

Le SIDEN-Sian supportera les frais de rédaction d'acte et tous les frais accessoires consécutifs à la vente, à savoir les frais de rédaction d'acte et de géomètre.

Vu la lettre de saisine du service France Domaine en date du 7 mai 2024,

Considérant que le terrain en question relève du domaine privé de la commune

Considérant l'intérêt public d'une telle cession foncière,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la vente d'une surface de 184 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section A numéro 256 au prix d'un Euro symbolique (1.00 €)
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

II – Création d'un accueil de loisirs d'Awoingt pour les jeunes âgés de 11 à 15 ans

Délibération n° 2024-029

Madame le Maire informe l'assemblée que ARIL Périscolaires a travaillé sur la mise en place d'une nouvelle activité jeunesse, un accueil de loisirs à destination de 15 jeunes âgés des 11-15 ans durant le mois de juillet au tarif de 27 € par jeune et par jour. Il est demandé au Conseil municipal de donner un accord de principe sur cette nouvelle activité.

Décision du Conseil : Approuvé à l'unanimité

Le conseil attend néanmoins des précisions quant à l'organisation de cette activité.

III – Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes pour la saison 2024

Délibération n° 2024-030

Le Comité des fêtes organise chaque année en partenariat avec la commune la Fête communale. Cette année, la manifestation a eu lieu sur 2 jours ce qui a occasionné des frais plus importants.

Considérant qu'il convient de soutenir le Comité des Fêtes pour l'organisation de la Fête communale du mois mai, appréciée et attendue par les habitants.

Vu les dépenses engagées par le Comité des Fêtes lors de cette manifestation et celles à venir.

Madame le Maire propose au conseil municipal, d'octroyer au Comité des fêtes une subvention exceptionnelle de 500 € (cinq cent euros) pour la saison 2024.

Décision du Conseil : Approuvé à l'unanimité

IV – Servitude de passage tous usages sur une parcelle du domaine privé de la commune

Délibération n° 2024-031

Madame le Maire expose au conseil municipal que Mr et Mme MORA Christophe sollicite une délibération de la commune autorisant la constitution d'une servitude de passage tous usages (tréfonds et surface) sur le domaine privé communal, parcelle A 151.

Il s'agit d'un passage sur le côté droit de l'Eglise. Cette servitude est nécessaire afin de desservir l'arrière de leur habitation sise sur la parcelle A 152.

Cette demande avait été accordée par le passé à Mr et Mme DESSENNE. Une convention d'utilisation sera établie.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** la constitution d'une servitude de passage tous usages (tréfonds et surface) sur la parcelle communale du domaine privé de la commune A 151 au profit de la parcelle A 152 et autorise le maire à signer l'acte correspondant.

V – Achat de composteur par les particuliers auprès de la Communauté d'Agglomération de Cambrai - Participation financière de la commune

Délibération n° 2024-032

Dans le cadre d'une politique de réduction des déchets, la Communauté d'Agglomération de Cambrai a mis en place la vente de composteurs.

Afin d'inciter davantage ses habitants à gérer au mieux leurs productions de déchets, la commune de Séravillers-Forenville a décidé de subventionner une partie du coût d'achat de composteurs auprès de la communauté d'agglomération de Cambrai par les habitants.

Il est proposé :

Composteur	Coût	Subvention commune	Reste à charge du particulier
445 L	10.00 €	10.00 €	0.00 €
620 L	20.00 €	20.00 €	0.00 €

La subvention est accordée aux personnes qui ont participées à l'atelier « Compostage » lors de la journée « Nettoyons la Nature » du 16 mars 2024.

L'aide est réservé aux particuliers dont le domicile principal est situé à Séravillers-Forenville. La commune versera la subvention aux particuliers sur présentation de la facture d'achat.

Les dépenses relatives sont inscrites au compte 65748 du budget 2024 de la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : Approuvé à l'unanimité

VI – Questions diverses

- L'employé communal Germain BOULET est en arrêt de travail. Recrutement d'un employé en contrat PEC pour 6 mois, prise en charge financière par l'Etat à hauteur de 35 %, renouvelable 1 fois.
L'entretien des trottoirs et du fil d'eau du caniveau a été suggéré aux habitants (mot distribué).
Les adjoints aident pour la tonte selon leur emploi du temps, pose de panneaux d'affichage des élections, isolements,
L'association Bio Cambrésis interviendra pour la taille.
- Les **élections législatives** anticipées auront lieu les 30 juin et 7 juillet. L'organisation est déjà engagée.
- Mme le Maire remercie Mme SCARLAKEN et Mr DESMEE pour mettre à disposition leur garage pour stocker (panneaux d'affichage élections, palettes, décors de Noël, etc...)
- **NOREADE** : les travaux de Forenville sont terminés. Le débit d'eau est désormais correct.
Lecture du sms de remerciements de M. Jean-Jacques LERCHE.
- **Projet d'aménagement stade** : son avancement en est au dépôt du permis de construire pour le vestiaire. Les subventions sont en attente.
- **14 juillet** : des jeux anciens seront installés pour un moment convivial suite à la cérémonie.
- Demande de mise à disposition de la salle polyvalente de l'école à M. RUOL pour un dépôt de viande et petite vente de boissons, le mercredi, une fois par mois. Une convention pourrait être établie mais la réglementation à ce sujet est assez stricte. Mr RUOL sera invité pour plus d'information.
- Mme le Maire, en charge de la santé à la CAC, énumère ses fonctions et actions.
- Fête des voisins le 22 juin

- Petits travaux d'entretien de couverture à faire : les gouttières de l'église, des tuiles à l'école,... M. QUIGNON est sollicité régulièrement.
- **Octobre Rose** : la future organisation est présentée par Mmes MARTIN et CORREIA. Deux dates sont retenues : 12 octobre avec différents ateliers et repas dansant le 19 octobre. Parcours intercommunal marche et VTT prévus, date à déterminer avec Awoingt, Niergnies et Wambaix.
- **Scènes du Haut Escaut** : Mmes MARTIN et BUISSET vont faire un point avec l'association
- **Terres des Jeux** : activités Golf le 7 juin et Canoé le 15 juin
Activités Terre de Jeux organisées par la CAC à Niergnies (face à l'aérodrome), ouvert aux centres aéré le matin et aux famille l'après-midi (du 6 juillet au 11 août)
- **Meeting aérien** le 1^{er} septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la séance close à 22 heures.